

Département des ALPES MARIT

COMMUNE de PIERREFE

MES 006-210600979-20231216-DELIB2023042-DE Reçu le 18/12/2023

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel: 04.93.08.58.18

Courriel: mairie@pierrefeu-06.fr

Extrait des délibérations du Conseil Municipal N°2023042

CONSTRUCTION D'UN ABRI BOIS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

L'an deux mille vingt trois, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON, Pierre NUNEZ

Absent: Jacky PONSOT

Pouvoirs: Mélissa MARGALHAN-FERRAT à Marc BELVISI, Christine FONTAINE à Jackie PIAZZA,

Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI <u>Secrétaire de séance</u>: Christian ZAETTA

CONSTRUCTION D'UN ABRI BOIS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

.-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la visite sur site de notre architecte afin de finaliser le dossier de permis de construire concernant la construction d'un abri bois, celui-ci l'a informé de l'obligation de construire un mur de soutènement qui n'était pas prévu initialement.

Par délibération n°2023017 en date du 24 juin 2023, le Conseil Municipal avait choisi pour la réalisation du terrassement et des fondations de l'abri bois, l'entreprise NIEL.

Monsieur le Maire propose, d'approuver le devis de l'entreprise Niel pour travaux complémentaire.

Le devis présenté s'élève à la somme de 12 660 € HT soit 15 192 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise NIEL afin de réaliser les travaux complémentaires nécessaires à la construction d'un abri bois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

> Le Maire Marc BELVISI

Le secrétaire de séance Christian ZAETTA